

3 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 3 août 2026 à 19h30, à laquelle sont présents Mme Anne-Marie Dufour, M. Steve Roy, Mme Marlyne Gobeil, M. Éric Pariseau, M. Stéphane Panosky, Mme Cathy Bishop formant quorum sous la présidence de Mme Sonia Roberge.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Sonia Roberge constate le quorum et ouvre la séance.

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et appuyé par M. Stéphane Panosky d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 13 juillet 2026
4. Adoption des comptes à payer
5. Adoption des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Adoption règlement 468 modifiant le règlement 463 rémunération des élus
10. Adoption de la politique de gestion des plaintes
11. Résolution lancement appel d'offres pour le déneigement des chemins privés
12. Résolution cadeau persévérance scolaire : maternelle et secondaire 5
13. Résolution du rapport annuel 2025 schéma couverture de risque
14. Résolution formation accès aux documents municipaux
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement 469 sur les usages conditionnels
16. Varia
 - a. Résolution vente poêle à bois
17. Correspondance diverse
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption des procès-verbaux du 13 juillet 2026 est proposée par M. Steve Roy, appuyée par M. Éric Pariseau. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 31 juillet 2026 à 223099.07\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Éric Pariseau, appuyée par Mme Anne-Marie Dufour. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Terapro, 391,93\$	joint d'étanchéité		66,00 \$
		huile hydraulique		325,93 \$
2	Centre RP	tuyau hydraulique		21,46 \$
3	Vivaco, 354,56\$	bois , vis		65,17 \$
		peinture		36,49 \$
		bois , vis		252,90 \$
4	Buropro, 539,66\$	achat livre projet culturel	Fonds culturel	433,76 \$
		impression laminé		105,90 \$
5	Hydro-Québec, 1577,48\$	15 Principale		245,83 \$
		entrepôt		56,42 \$
		Usine		485,75 \$
		Garage		216,70 \$
		Centre communautaire		572,78 \$
6	MRC Arthabaska, 11 270,63\$	Écocentre		21,02 \$
		Surcharge transport vidange fosse		197,03 \$
		surcharge transport collectes		2 525,36 \$
		Traitement matière résiduelle		3 349,17 \$
		transport et collecte matières résiduelles		4 502,08 \$
		vidange boue de fosses septiques	remb citoyens	675,97 \$
7	Télébec	téléphone usine		14,94 \$
8	Techni-Consultant	Remplacement conduite pluviale	TECQ	1 645,80 \$
9	Serge Leblanc	comptabilité 2025: états financiers, rapport, audit		8 370,18 \$
10	Brico Béton vibré	ponceau chemin de la grande ligne		229,95 \$
11	Gilles Leblanc	2e versement		500,00 \$
			Total:	24 916,59 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La liste des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale est déposée.

L’adoption des comptes est proposée par Mme Marlyne Gobeil, appuyée par M. Steve Roy. Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Steve Ramsay	remplacement déneigement charrue hiver 2025-2026		57,50 \$
2	Entendam	licence musique jeudi en chansons		57,49 \$
3	Machinerie D.B. 9343-1948 QC inc	débroussailleuse		9 196,85 \$
4	Sissi-Catherine Michaud	artiste jeudi en chanson	Jeudi en chansons	1 000,00 \$
5	Canadian Tire	pistolet eau, raccords		32,17 \$
6	MRC Arthabaska	4e versement quote-part		12 873,00 \$
7	Restaurant Maxime	certificat cadeau, remerciement		100,00 \$
8	Canac	éponges à récurer		7,63 \$
9	ADL, 112,80\$	produits nettoyants		89,37 \$
		nettoyant		23,43 \$
10	Super C	nettoyant		13,10 \$
11	Dollorama	brosse toilette		21,85 \$
12	Karine Villeneuve	ménage juin		187,00 \$

13	CNH Capital Canada	crédit-bail tracteur		2 666,90 \$
14	Mario St-Cyr	allocation + cellulaire		545,55 \$
15	FQM Assurance	Prime service télécommunication	Remb service internet	32,70 \$
21	Employés			15 645,04 \$
Total:				42 549,58 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose la preuve de paiement des déductions à la source du 31 juillet 2026 et payé le 1^{er} août 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question

RAPPORT DES ÉLUS

Mme Sonia Roberge parle de l’événement de la Grande réduction qui aura lieu le 23 août 2026 de 9h à midi au 15 rue Principale.

Mme Sonia Roberge mentionne que nous recherchons des citoyens désireux de partager leur connaissance lors d’atelier.

Mme Sonia Roberge souhaite sensibiliser les parents de l’entretien du parc. Elle souligne l’importance de ramasser les jouets qui sont prêtés, de ramasser les vêtements oubliés et les déchets qui peuvent traîner.

2026-08-03-01 ADOPTION RÈGLEMENT 468 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 463 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU qu’un avis de motion a été donné par Anne-Marie Dufour en même temps que la présentation du projet de règlement lors de la séance du 13 juillet 2026.

ATTENDU qu’un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l’adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose une modification au règlement 463 sur le traitement, la rémunération, l’allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l’année 2026,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marlyne Gobeil et appuyé par Mme Anne-Marie Dufour et adopté à l’unanimité, incluant le vote du maire lors de la séance du 3 août 2026 :

QUE le règlement portant le numéro 468 modifiant le règlement sur le traitement, la rémunération, l’allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l’année 2026 soit adopté et qu’il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

En cas de vacance au poste de maire, le maire suppléant reçoit, pour toute la durée de la vacance, le traitement, la rémunération et l'allocation prévus au règlement no 463 pour le poste de maire.

ARTICLE 2

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours.

ARTICLE 3

Le présent règlement vient modifier le règlement 463 concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2026.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication.

ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DE-HAM

2026-08-03-02 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

Il est proposé par M. Éric Pariseau et appuyé par M. Stéphane Panosky d'adopter la politique de gestion des plaintes telle que proposée. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-03-03 RÉOLUTION LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et appuyé par Mme Anne-Marie Dufour et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte le mandat d'effectuer un appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour le déneigement des chemins privés dont elle aura obtenu l'accord de 50% +1.

2026-08-03-04 RÉOLUTION CADEAU PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : MATERNELLE ET SECONDAIRE 5

Il est proposé par M. Éric Pariseau et appuyé par M. Stéphane Panosky d'offrir un cadeau de la persévérance scolaire aux enfants commençant la maternelle 5 ans et terminant le secondaire 5. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-03-05 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de Geneviève Boutin, directrice générale greffière trésorière, relatif au rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steve Roy, appuyé de Mme Anne-Marie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve le rapport annuel d'activités 2025 à être présenté

au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**2026-08-03-06 RÉOLUTION FORMATION ACCÈS AUX DOCUMENTS
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme Marlyne Gobeil et appuyé par M. Éric Pariseau de permettre à Mme Geneviève Boutin de suivre la formation d'Accès aux documents au coût de 135\$. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 469
SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Avis de motion est donné par Mme Anne-Marie Dufour que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, sera présenté le règlement sur les usages conditionnels numéro 469 concernant les résidences de tourisme, les résidences principales de tourisme, les unités accessoires d'habitation et les campings équestres.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.

**2026-08-03-07 RÉOLUTION PROJET DE RÈGLEMENT 469 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

Sur proposition de M. Steve Roy, appuyé par M. Éric Pariseau, il est résolu :

1. que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte Projet de règlement 469 SUR LES USAGES CONDITIONNELS concernant les résidences de tourisme, les résidences principales de tourisme, les unités accessoires d'habitation et les campings équestres;
2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Il est également résolu que :

ATTENDU QU'un Règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé.

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier son règlement 448 concernant les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun d'adopter un nouveau règlement sur les usages conditionnels pour gérer les résidences de tourisme, les établissements de résidence principale, les campings équestres et les unités accessoires d'habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Anne-Marie Dufour, à la séance ordinaire du 3 août 2026;

ATTENDU QU'une consultation publique aura lieu le 8 septembre 2026 à 19h;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller M. Steve Roy appuyé par M. Éric Pariseau qu'il soit adopté le premier projet de règlement concernant le règlement sur les usages conditionnels numéro 469

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

VARIA

2026-08-03-08 RÉOLUTION VENTE POÊLE À BOIS

Il est proposé par M. Éric Pariseau et appuyé par Mme Anne-Marie Dufour d'effectuer la vente du poêle à bois du 15 rue Principale sous forme d'encan silencieux. Les offres devront être acheminées au bureau municipal au plus tard le 31 août 2026, 13h. L'octroi se fera le 8 septembre 2026 lors du conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Steve Roy et appuyé par M. Stéphane Panosky de lever la séance du conseil municipal du 3 août 2026 à 19h50. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Sonia Roberge

Mairesse

Geneviève Boutin

Directrice générale
greffière-trésorière

